

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière tenue ce **troisième jour de septembre 2002**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

02-09-238

Lieu de la tenue de la présente séance

ATTENDU QUE le local du Centre communautaire Pierre Prince est déjà occupé;

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la présente séance se tienne au 101 rue Demers Est.

ADOPTÉE

02-09-239

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 12 août 2002.

ADOPTÉE

02-09-240

Délégués au concours " Fleurir le Québec "

ATTENDU la remise des prix régionaux du Concours « Fleurir le Québec » se déroulera dans la région de Lotbinière;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire participer à la dite remise de prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'autoriser Claude Ménard à participer à la remise des prix dans le cadre du Concours « Fleurir le Québec » qui se tiendra le 8 septembre 2002 au Domaine Joly-de Lotbinière.

QUE la trésorière soit autorisée à défrayer les frais d'inscription et de déplacement du délégué municipal.

ADOPTÉE

02-09-241

Ratification des chèques et du temps supplémentaire

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 14 août 2002	
- nos 2CH001222 à 1CH001224	11 506.61 \$
- En date du 16 août 2002	
- nos 2CH001225 & 2CH001226	105 101.26 \$
- En date du 20 août 2002	
- nos 2CH001227 à 2CH001230	23 210.98 \$
- En date du 22 août 2002	
- nos 2CH001231 à 2CH001234	7 773.83 \$
- En date du 28 août 2002	
- nos 2CH001235 à 2CH001238	26 366.92 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 29 août 2002	
- nos 2CH200018	annulé
- En date du 29 août 2002	
- no 2CH200019	11 230.89 \$

temps supplémentaire des périodes 200333 à 200235

ADOPTÉE

02-09-242

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 30 août 2002	
- nos 2CH001239 à 2CH001335	87 181.85 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 30 août 2002	
- nos 2CH200020 à 2CH200022	253 490.35 \$

ADOPTÉE

Rapport trimestriel des revenus et dépenses

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

Rapport de la trésorière

Est déposé aux membres du conseil, le rapport préparé par la trésorière de la Ville de Princeville sur les activités prévues au chapitre XIII " Financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants, et contrôle des dépenses électorales "de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-22) pour l'exercice financier 2001.

02-09-243

Appropriation du surplus

ATTENDU QUE l'achat de terrain de Ferme Rivardale, récemment conclu, a été fait pour l'aménagement du site d'élimination des neiges usées;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approprier du surplus accumulé de l'ex-Ville de Princeville un montant de 13 437.40 \$ pour pourvoir aux dépenses d'acquisition de terrain de Ferme Rivardale (coût du terrain, autocotisation des taxes, notaire).

ADOPTÉE

02-09-244

Arrérages de taxes – Procédures de recouvrement

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil autorise le greffier à entreprendre les procédures légales pour percevoir les sommes dues en arrérages de taxes aux propriétaires ci-dessous mentionné, en date du 23 août 2002;

Taxes & intérêts

Ernst Schwendimann &
Maya Bronimann

6 542.67 \$ (ex-Paroisse) &
7 103.69 \$ (2001-2002)

ADOPTÉE

02-09-245

Règlement no 2002-52

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée du conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-52 modifiant le règlement no 2002-44 et concernant la révision des coûts des travaux de mise en place d'un nouveau parc industriel.

ADOPÉE

02-09-246

Règlement no 2002-53

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-53 modifiant le règlement no 2002-45 et concernant la révision des coûts des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial et de voirie sur la rue St-Jean-Baptiste Nord entre les rues St-Jacques et Demers.

ADOPTÉE

02-09-247

Renouvellement de la mutuelle de prévention

- 0.1 CONSIDÉRANT le projet d'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux entre la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail et la Ville, joint à la présente résolution comme annexe I :
- 0.2 CONSIDÉRANT le projet d'entente entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée au paragraphe 0.1, joint à la présente résolution comme annexe II;
- 0.3 CONSIDÉRANT le projet de contrat de gestion entre l'Union des Municipalités du Québec et un gestionnaire, devant être accordé par l'Union des Municipalités du Québec, au nom de la Ville, aux termes de l'entente visée au paragraphe 0.2, joint à la présente résolution comme annexe III;

CONSIDÉRANT la recommandation de Jean-Marc Bédard, directeur général adjoint à ce sujet;

Il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier et résolu, ce qui suit :

1. Les annexes I, II et III de la présente résolution en font partie intégrante.
2. La Ville concourt dans les termes des ententes et du contrat mentionnés aux paragraphes 0.1, 0.2 et 0.3 du préambule de la présente résolution, joints à la présente résolution comme annexes I, II et III.
3. La Ville autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux joint à la présente résolution comme annexe I, ainsi que l'entente entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville, joint à la présente résolution comme annexe II.
4. La Ville opte pour le programme de services complets prévu au contrat joint à la présente résolution en annexe III.

ADOPTÉE

02-09-248

Renouvellement de l'assurance collective

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Princeville et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil accepte les conditions de renouvellement présentées par la compagnie l'Industrielle-Alliance concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Princeville et American Home pour l'assurance « Mort accidentelle et mutilation » couvrant la période du 1^{er} septembre 2002 au 31 août 2003.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Richard Paquin de la firme André Gingras et Associés inc.

ADOPTÉE

02-09-249

Démission d'un journalier – Service des Loisirs

ATTENDU la lettre de démission de Monsieur Dany Boilard en date du 12 août 2002;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de prendre acte de la démission de Monsieur Dany Boilard et d'autoriser la trésorière à lui verser toute somme qui lui serait due.

ADOPTÉE

02-09-250

Règlement no 2002-55

ATTENDU la lecture du règlement 2002-55 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-55 décrétant les règles spécifiques à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins de la Ville de Princeville.

QUE le présent règlement soit transmis au Ministre des transports du Québec pour obtenir son approbation.

ADOPTÉE

02-09-251

Congrès pour les Premiers répondants

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'autoriser deux (2) personnes du service d'incendie et des premiers répondants à assister au Congrès scientifique de l'Association des Médecins d'urgence – Volet pré-hospitalier qui a lieu le 29 octobre 2002 à Montréal;

Que la trésorière soit autorisée à payer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, une compensation au salaire de 75\$ par personne, les frais de déplacements et de subsistance.

ADOPTÉE

02-09-252

Adjudication de contrat – Prolongement du rang I

ATTENDU QUE ce conseil a entrepris des travaux d'infrastructures pour réaliser le prolongement du nouveau chemin dans le 1^{er} rang de Princeville;

ATTENDU QU'une seule soumission a été présentée pour la réalisation des travaux d'excavation par la compagnie Excavation René Gagné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil attribue le contrat d'excavation et de construction de la forme et des fossés du 1^{er} rang de Princeville à la compagnie Excavation René Gagné selon les taux horaire suivants :

Pelle hydraulique	HITACHI EX-450 LC5	1997	195,54 \$/ heure
Bouteur classé 430	CATERPILLAR D-8 R	1997	230,05\$/ heure

ADOPTÉE

02-09-253

Réparations majeures sur la chenillette Bombardier

ATTENDU QUE des réparations majeures ont été entreprises sur la chenillette Bombardier;

ATTENDU QUE les travaux de réparations dépassent l'estimation produite à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil autorise Bruno Vigneault à effectuer les travaux de réparations de la chenillette Bombardier pour un montant de 12 422,70 \$.

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à effectuer le paiement des dépenses relatives à la réparation de la chenillette Bombardier.

ADOPTÉE

02-09-254

Office municipal d'habitation – Approbation du budget 2003

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver les prévisions budgétaires 2003 de l'Office municipal d'Habitation de Princeville lequel prévoit un déficit d'opérations de 58 877 \$ et une participation de la Ville de Princeville de 5 888 \$.

ADOPTÉE

02-09-255

Office municipal d'habitation – Renouvellement du programme de supplément locatif

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville confirme sa participation financière et renouvelle l'entente avec la Société d'Habitation du

Québec pour le Programme de supplément locatif au 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2004 aux détails suivants :

<u>Numéro entente</u>	<u>Programme client</u>	<u>Volet</u>	<u>Année prog.</u>	<u>Nbre Unités</u>	<u>Participation municipale</u>
1076	PSL régulier	locatif privé	1992	8	oui

ADOPTÉE

02-09-256

Règlement no 2002-54 – Modifiant le règlement de zonage no 432-89

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-54, tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'Ex-Ville de Princeville dans le but de permettre dans la zone R-44 les résidences unifamiliales jumelées.

ADOPTÉE

02-09-257

Nomination d'un inspecteur régional adjoint – Règlement de contrôle intérimaire sur les coupes abusives

Il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré et résolu à l'unanimité que la Ville de Princeville désigne, conformément à l'article 3.1.3 du règlement no 242, monsieur Michel Carignan à titre d'inspecteur régional adjoint pour le territoire de la Ville de Princeville dans le cadre de l'administration et de l'application du règlement de contrôle intérimaire no 242 afin qu'il assume les fonctions prévues à l'article 3.1.5 de ce règlement.

ADOPTÉE

02-09-258

Règlement no 2002-50 concernant des subventions aux fins de démolition

ATTENDU la lecture du règlement 2002-50 relatif au programme de subventions aux fins de démolition dans certains secteurs de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2002-50 décrétant un programme de subvention pour la démolition d'immeubles dans certains secteurs de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-09-259

Règlement no 2002-51 concernant le contrôle des démolitions

ATTENDU la lecture du règlement 2002-51 relatif au contrôle des démolitions sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que soit adopté le

règlement no 2002-51 décrétant le contrôle des démolitions sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-09-260

Nominations au comité de contrôle des démolitions

ATTENDU QUE le conseil municipal doit nommer quelques membres du conseil pour former le comité de contrôle des démolitions de Princeville;

ATTENDU QUE ce comité aura pour mandat de contrôler et de surveiller les démolitions qui se réaliseront sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil les conseillers Serge Bizier, André Bergeron et Gilles Fortier pour former le comité de contrôle des démolitions sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-09-261

Utilisation des terrains arrière-lot - rue Fréchette

ATTENDU QUE certains propriétaires utilisent par empiètement une partie arrière à leur lot sur la propriété de la Ville;

ATTENDU QUE certains avaient demandé une permission verbale ou autre à la Ville;

ATTENDU QUE ces terrains peuvent être utilisés par la Ville lorsqu'elle en aura besoin;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de permettre aux propriétaires du côté ouest de la rue Fréchette d'utiliser l'arrière de leur lot aux conditions suivantes :

- de ne pas y installer de constructions;
- sur avis d'un mois de la Ville d'enlever tout équipement ou aménagement qui aurait pu y être installé;

QUE l'utilisation de ces parcelles de terrain ne confère aucun droit de propriété;

QU'une autorisation est donnée spécifiquement à Monsieur Pascal Marcoux d'utiliser un morceau de terrain de la Ville vis-à-vis sa résidence à environ 100 mètres pour une piste en terre battue pour auto téléguidée;

QUE cette résolution soit envoyée à chacun des propriétaires de la rue Fréchette, côté ouest.

ADOPTÉE

02-09-262

Réclamations – Feu de la St-Jean

ATTENDU QUE le Feu de la St-Jean du 23 juin 2002 a occasionné, à cause des conditions météorologiques, le déplacement d'un nuage de fumée et de suie;

ATTENDU QUE deux réclamations ont été acheminées à la Ville pour des finis de véhicules automobiles atteints par la suie;

ATTENDU QUE le déductible de nos assurances est de 1 000 \$;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de verser les montants suivants en guise de dédommagement final aux dommages causés :

- Madame Manon Lavigne (1 véhicule) 60.00 \$
- Monsieur Daniel Grondin (13 véhicules) 1 000.00 \$

QU'une quittance soit signée par les deux réclamants lors du versement des montants.

ADOPTÉE

02-09-263

Subvention d`heures de glace

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la subvention d`heures de glace pour la saison 2002-2003 se répartisse comme suit :

- Association du hockey mineur de Princeville :
 - 415 heures réparties en blocs d`heures selon un horaire fournit par la Ville
- Club de patinage artistique les Chrysalides :
 - 200 heures réparties en blocs d`heures selon un horaire fournit par la Ville

ADOPTÉE

02-09-264

Soccer mineur niveau Midget à Plessisville – Remboursement du supplément de non-résidents

ATTENDU QUE la Ville de Princeville ne possède pas d`entente avec la Ville de Plessisville pour rembourser le coût supplémentaire exigé par celle-ci aux personnes non-résidentes provenant du territoire de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE l`activité offerte par le service des loisirs de la Ville de Plessisville n`est pas disponible sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville procède aux remboursements de l`excédent du coût d`inscription imposé par la Ville de Plessisville aux non-résidents provenant de la Ville de Princeville pour participer à l`activité de soccer (catégorie Midget).

QUE la Ville de Princeville et la Ville de Plessisville sont présentement en discussion pour établir les règles d`une entente relativement aux frais d`inscription imposés aux non-résidents pour des activités demandant la participation des

municipalités concernées.

ADOPTÉE

02-09-265

Demande à la Table des ressources Enfance-Famille

ATTENDU QUE la Ville de Princeville par le biais du service des loisirs a mis en place au cours de l'été 2002, un service de garderie au terrain de jeux ;

ATTENDU QUE ce projet a connu beaucoup de succès auprès des familles de Princeville;

ATTENDU QUE ce projet a été retenu par la Table régionale Enfance-Famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie le projet régional de la Table Enfance-Famille, qui vise à présenter aux enfants un milieu stimulant durant les vacances scolaires tout en permettant la conciliation travail-famille pour leurs parents et ce, en bonifiant le service de terrain de jeux de la Ville de Princeville.

QUE le conseil de la Ville de Princeville recommande l'approbation d'un projet commun de garderie lors de l'organisation des terrains de jeux à la Table des ressources Enfance-Famille.

QUE la présente demande soit transmise à la Table des ressources Enfance-famille de la M.R.C. de l'Érable.

ADOPTÉE

02-09-266

Aménagement du parc de la rue Richard

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de procéder à l'achat d'équipement de jeux pour le parc de la rue Richard auprès de Tessier Récréo-Parc pour un montant n'excédant pas 3 550 \$ ainsi qu'à l'installation d'une clôture auprès de Clôtures Bois-Francis pour un montant n'excédant pas 3 500 \$;

QU'un montant de 5 000 \$ du fonds de Parc soit affecté à une partie de cette dépense et que la différence soit prise à même le fonds d'activités financières.

ADOPTÉE

02-09-267

Jeux du Québec 2005

ATTEDNU QUE la tenue des jeux du Québec est un projet rassembleur et mobilisateur pour toute la population régionale;

ATTENDU QUE l'aventure des Jeux du Québec fera travailler, connaître et coopérer les gens de tous les milieux de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, et unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie la candidature de Victoriaville et du Centre-du-Québec comme milieu hôte

pour la présentation de la Finale provinciale des Jeux du Québec Été 2005, et assure le futur comité organisateur de son entière collaboration.

ADOPTÉE

02-09-268

Chevaliers de Colomb

ATTENDU QUE l'organisation des Chevaliers de Colomb fêtera son 35^e anniversaire de fondation;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire souligner cet événement et remercier publiquement cette organisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil accepte de verser à l'organisation des Chevaliers de Colomb de Princeville un montant de 500 \$ pour la parution d'une annonce dans l'album souvenir conçu à cet effet.

QUE la Ville de Princeville autorise également la tenue d'une réception civique à l'Hôtel de Ville en novembre 2002 pour souligner cet événement majeur.

ADOPTÉE

Club de l'Âge d'Or - le maire Laurent Carignan indique que la demande transmise par le Club de l'Âge d'or de Princeville sera étudiée par les élus pour trouver une solution au manque d'espace lors des soupers organisés par le mouvement - À l'étude.

Karin Heeremans - le maire Laurent Carignan indique que la demande produite par Madame Heeremans concerne le parc de la rue Richard et que celui-ci est en construction - Classée.

Hélène Croteau - le maire Laurent Carignan explique la lettre reçue de Madame Croteau relativement aux problèmes causés par l'eau potable.

Le maire mentionne que la Ville s'apprête à effectuer des modifications majeures qui permettront d'améliorer le captage de l'eau potable - Classée.

La conseillère Monique Carré demande des explications sur le projet soumis dans le cadre du programme Canada/Québec/Municipalités pour la fourniture du service d'aqueduc et d'égout au Domaine Paquet.

Le maire Laurent Carignan mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec le Ministre délégué aux transports Monsieur Jacques Baril pour connaître les raisons du refus du projet.

D'autres démarches seront entreprises pour faire avancer le projet.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

02-09-269

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Laurent Carignan, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière